DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 45

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).
M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.
Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 45

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024

Il vous est proposé, le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation des installations sportives sur la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, selon les tableaux et réglementation ci-après.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer les tarifs ci-dessous.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	**Pour : 55**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

TARIFS PUBLICS UNITAIRES			saison 2022-2023 Unité	saison 2022-2023 Carte abonnement	saison 2023-2024 Unité	saison 2023-2024 Carte abonnement
TENNIS Plein air	1)	Plein tarif / 1 heure	9,50 €	82,00 €	9,70 €	83,60 €
		Tarif réduit / Carte Citéjeune	6,90 €	61,20 €	7,00 €	62,40 €
TENNIS couverts	2)	Plein tarif / 1 heure	11,60 €	100,00 €	11,80 €	101,00 €
		Tarif réduit / Carte Citéjeune	8,80 €	77,00 €	9,00 €	78,50 €
PADEL	3)	Plein tarif / 1 heure	11,60 €	100,00 €	11,80 €	101,00 €
		Tarif réduit / Carte Citéjeune	8,80 €	77,00 €	9,00 €	78,50 €

TARIFS A USAGE SPORTIF ASSOCIATIF OU SCOLAIRE			saison 2022-2023 Tarif horaire	saison 2023-2024 Tarif horaire
GYMNASES 800 m² ou plus	5)	Autun - Brugière - Cézeaux - La Charme - Croix-Neyrat - Fleury - Granouillet - Perrier -Pras - Soulier - Thévenet - Verlaguet -Verne - A.France - Tavert - Grande salle Maison des Sports	37,80 €	40,10 €
	6)	*Tarif scolaire consenti aux lycées - collèges sur tarif n°5*	22,60 €	24,00 €
GYMNASES 500m² à 800 m²	7)	Buisson - Curie - Ferry - Maison des Sports (basket, piste) - Baudelaire – Oradou	17,30 €	18,30 €
	8)	*Tarif scolaire consenti aux lycées - collèges sur tarif n°7*	10,60 €	11,20 €
Salles spécialisées moins de 500 m²	9)	Salles Arnaud (dojo Brizon/Salle J. Brel) - Arbos - salles des Cézeaux - salles Marcombes - salles de la Maison des Sports - Buisson - salles Thévenet - Stand de tir Cartoucherie -salles Tavert	11,60 €	12,30 €
	10)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges pour les salles sur tarif n° 9*	7,30 €	7,70 €
TERRAINS Plein Air	11)	Pratique libre extérieure : Skate-park - Beach Volley - Foot à 5 - terrain de roller - terrain de basket - courts de tennis Trémonteix/Fraternité/Verne/Papillaud	11,60 €	11,80 €
	12)	*Tarif scolaire consenti aux lycées - collèges sur tarif n° 11*	7,30 €	7,50 €
	13)	Terrains engazonnés : Cézeaux = 1-2-3-5-6 / Leclanché = 4 / Papillaud / Marcombes	19,50 €	19,90 €
	14)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges sur tarif n°13*	17,30 €	17,70 €
	15)	Terrains stabilisés, synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux E.P.S., Cézeaux (piste, saut et lancers / Marcombes: piste, saut et lancers Stabilisés : Leclanché n° 5-7 Synthétiques : Leclanché n° 1 - 3 -2 - 6 / Cézeaux n° 4 - 7/ Trémonteix / Boutet /Fraternité/Espérance	11,60 €	11,80 €
	16)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges sur tarif n°15*	9,50 €	9,70 €
SALLES DE REUNION	17)	Maison des Sports : Foyer - bureau 9 - salle Parme Fleury /Thévenet / Espérance / Cézeaux / Autun / Curie / Cartoucherie/ Trémonteix / Fratemité / Marcombes / Tavert	11,60 €	12,30 €
	18)	Salle de conférence Maison des Sports	15,20 €	16,10 €
	19)	Salon Guy Ollier Maison des Sports / salle de convivialité Tavert	33,60 €	35,60 €
HALL OUEST M.DES SPORTS	20)	Location pour exposition ou réunions diverses	102,00 €	108,10 €
MAISON DES BOULISTES	21)	Plein tarif	12,00 €	18,30 €
	22)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges sur tarif n°21*	7,20 €	7,60 €
BOULODROME MUNICIPAL	23)	Plein tarif	12,00 €	18,30 €
	24)	Associations non clermontoises: *tarif forfaitaire par licenciés de l'association pour l'année sportive*	10,50 €	11,10 €
	25)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges sur tarif n°23*	7,20 €	7,60 €

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES			Saison 2022-2023 Tarif	Saison 2022-2023 Tarif
		A - GRANDE SALLE MAISON DES SPORTS (tarifs journée)		
		Location de la Grande Salle vide ou équipée de parquet sportif à la journée		
	26)	Période hivernale	6 198,50 €	6 570,00 €
	27)	Période estivale	5 432,00 €	5 541,00 €
	28)	Immobilisation - montage - démontage (1/2 Journée = réduction de 50 %)	1 597,00 €	1 629,00 €
	29)	Démontage / Montage du parquet	3 894,00 €	3 972,00 €
		B - LOCAUX DIVERS (tarifs horaires)		
	30)	Salon Guy Ollier avec office Maison des Sports	115,60 €	122,50 €
	31)	Petite salle de basket MDS +	46,40 €	19,20 €
	32)	Salle de conférence	57,80 €	61,30 €
	33)	Foyer	30,60 €	32,40 €
	34)	Hall ouest	191,80 €	203,30 €
	35)	Stand - Vente d'objets publicitaires (à la prestation)	126,00 €	128,50 €
	36)	Bar (à la prestation)	78,80 €	80,40 €
	37)	Stockage temporaire de matériel - le m² par jour	1,30 €	1,40 €
	38)	Gymnases / boulodromes	46,40 €	49,20 €
		C - TARIFS FORFAITAIRES		
PRESTATIONS DE SERVICE	39)	Participation des associations aux HS Gardiennage, l'heure	15,30 €	15,60 €
	40)	Agent de maitrise	35,70 €	36,40 €
	41)	Agent technique - agent de sécurité incendie	30,60 €	31,20 €
	42)	Agent d'entretien	20,00 €	20,50 €
	43)	Forfait nettoyage	91,00 €	92,80 €

CONDITIONS D'APPLICATION

Fct événementiel = Tarifs hors taxes + TVA obligatoire au taux en vigueur.

Stand, bar, activités commerciales
= Tarifs hors taxes – TVA obligatoire au taux en vigueur.

Fonction Sport = Pas de TVA (choix de la Ville de ne pas l'appliquer pour la fonction Sport)
= Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile
= Toutes les autres prestations (matériels, personnel) font l'objet d'un devis.
Période estivale = Du 1er mai au 31 octobre
Période hivernale = Du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre

(b) **La Ville se réserve le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour des cas particuliers**

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
Saison 2023 - 2024

Etablissements scolaires des premier et second degrés	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif réduit
Collèges	Payant - tarif réduit
Lycées	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP - Clerasco	Gratuité

Etablissements d'enseignement supérieur	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Ligue Aura Sport Universitaire (LAURA SU)	Gratuit
UCA INSPé Clermont Auvergne (ex IUFM)	Payant - plein tarif
UCA - SUAPS	Gratuit
UCA - UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction

Associations	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Associations sportives clermontoises	Gratuit Stages lucratifs : Payant – plein tarif
Sport-Entreprise Clermontois (non lucratif)	Gratuit
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations non sportives Clermontoises	Payant - plein tarif
Fédérations, Ligues, Comités, District, CD UFOLEP	Payant - 50 % de réduction
Autres demandeurs	Payant - plein tarif

Divers	
Administrations publiques (Douanes, DDSP, SRPJ ...)	Payant - 50% de réduction
SDIS	Gratuit